

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 6 septembre 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mardi 6 septembre 2016 à 17h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

**CONSIDÉRANT QUE** certains points de discussion nécessitent que le Conseil municipal se prononce par résolution officielle;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal sont présents et en faveur de tenir une assemblée extraordinaire, le maire Jacques Lessard fait l'ouverture de l'assemblée extraordinaire, il est 17h.

1. Ouverture de la séance.
2. Refinancement d'un montant de 137 900 \$ pour le règlement numéro 482.
3. Emprunt par billet d'un montant de 137 900 \$ pour le règlement numéro 482.
4. Fermeture de la séance extraordinaire.

*Patrice Bissonnette,*  
*Dir.-gén. / Sec.-trés.*

### 1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 17h20.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

09-2016-264 Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE l'ordre du jour, soit adopté, avec l'ajout de trois (3) points supplémentaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### 3. Refinancement d'un montant de 137 900 \$ pour le règlement numéro 482.

09-2016-265 Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Du Carrefour des Lacs pour son emprunt du 13 septembre 2016 pour un montant de 137 900 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 482 au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

12 200 \$	2.377 %	13 septembre 2017
12 500 \$	2.377 %	13 septembre 2018
12 900 \$	2.377 %	13 septembre 2019
13 200 \$	2.377 %	13 septembre 2020
87 100 \$	2.377 %	13 septembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**4. Emprunt par billet d'un montant de 137 900 \$ pour le règlement numéro 482.**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Disraeli souhaite emprunter par billet un montant total de 37 900 \$ :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
482	137 900 \$

**CONSIDÉRANT QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

En conséquence, il est,

09-2016-266

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 137 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 482 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

QUE les billets soient datés du 13 septembre 2016.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	12 200 \$
2018	12 500 \$
2019	12 900 \$
2020	13 200 \$
2021	13 600 \$ (à payer en 2021)
2021	73 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Disraeli émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 482, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

5. Fermeture de la séance extraordinaire.

09-2016-267

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée à 17h25.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues  
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.  
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.*